DLP 12-7-79146804

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Régisseur des recettes DDA

C. C. P. 8604-02 Nantes

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant M. JOURNET Nº 534 AD

BULLETIN Nº 166 DE JUILLET 1979 - TOUS DEPARTEMENTS .... *P 1*

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Dans toutes les régions, la fraction la plus importante du premier vol est maintenant passée. Toutefois, des papillons continuent d'éclore et des oeufs sont encore susceptibles d'être déposés. Par conséquent :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), de la Vendée, du Sud de la Sarthe et du Sud de la Mayenne, le traitement conseillé dans le bulletin du 5 Juillet doit être terminé. Il devra être renouvelé au cas où il serait éliminé par une pluie ou par une irrigation.

- dans les vergers du Nord de la Sarthe, du Nord de la Mayenne et du Nord de la Loire Atlantique, un nouveau traitement devra être exécuté dès les tout premiers jours de la semaine du 16 au 21 Juillet. Au cas où ce traitement serait éliminé par des pluies ou une irrigation, il ne serait pas nécessaire de le renouveler, le vol du carpocapse dans ces régions étant sur le point de se terminer.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - Dans certains vergers, les taches sont nombreuses à la suite des contaminations de Mai et du début de Juin. Il ne faut pas en sous-estimer l'importance. Dans ces vergers, un fongicide anti-tavelure doit être ajouté à la bouillie anti-carpocapse.

OIDIUM DU POMMIER - Comme prévu, cette affection a considérablement progressé et les arboriculteurs doivent encore s'en méfier. Sur les variétés sensibles la protection doit être assurée.

PSYLLE DU POIRIER - Des pullulations de cet insecte existent dans de nombreux vergers où le miellat est parfois très abondant.

- Dans les vergers qui ne sont pas encore contaminés, cet insecte doit être surveillé très attentivement et un traitement devra être exécuté dès l'apparition des premiers psylles.

- Dans les vergers attaqués où il n'y a pas de miellat, on pourra intervenir, en utilisant de préférence une pyréthrine de synthèse.

- Dans les vergers attaqués où le miellat est abondant, il est préférable, avant d'intervenir avec une pyréthrine de synthèse, d'effectuer, au préalable, un arrosage copieux, pour éliminer le miellat.

PUCERON LANIGERE - Cet insecte se multiplie très abondamment dans certains vergers. Si sa présence a été observée, on pourra profiter du traitement anticarpocapse pour le combattre.

ARAIGNEE ROUGE - Cet acarien reste, dans l'ensemble, peu actif. Il doit cependant être surveillé.

PROSPECTION FEU BACTERIEN

Dans un communiqué paru fin Juin, dans toute la presse, nous informions les arboriculteurs que, devant la menace que faisait peser le feu bactérien sur les vergers de la région "Pays de Loire", une prospection allait être organisée dans tous les vergers de poiriers, particulièrement sensibles à cette très grave maladie. Elle complèterait celle qui serait faite dans les pépinières, sur toutes les productions susceptibles d'héberger le feu bactérien (cotoneaster, pyracantha, etc...).

Cette prospection réalisée en accord avec les organisations professionnelles, est com-

.../... 29

mencée depuis le début du mois de Juillet. Deux équipes de prospecteurs encadrées par des agents du Service de la Protection des Végétaux visitent systématiquement tous les vergers de poiriers dont un inventaire aussi complet que possible avait été dressé préalablement. Elle se poursuivra jusqu'au mois de Septembre.

Nous vous demandons donc de réserver le meilleur accueil à ces équipes, de leur faciliter la tache en leur donnant tous les renseignements techniques qu'ils demanderont : lieu d'implantation des vergers, espèces et variétés cultivées, vergers non mentionnés dans leur inventaire, etc...

Nous comptons sur votre compréhension pour mener à bien cette prospection effectuée dans le but de sauvegarder les vergers français.

VIGNE

MILDIOU - La longue période de sécheresse et les températures plus élevées ont considérablement ralenti l'évolution de cette maladie dans les vignobles où elle était présente. Dans l'immédiat, il n'y a pas lieu de renouveler le traitement conseillé dans le bulletin du 28 Juin. La Station donnera prochainement de nouvelles informations sur cette maladie. Maintenir les vignes rognées.

OIDIUM - Les conditions climatiques ont été très favorables aux traitements par poudrage qui ont eu une excellente efficacité. Si ces traitements n'ont pas encore été réalisés, il y a lieu de le faire d'urgence ; les cépages sensibles étant encore à un stade très réceptif à cette maladie.

VERS DE LA GRAPPE - Le deuxième vol n'est pas encore commencé. La Station donnera au fur et à mesure de nouvelles informations.

L'UTILISATION DES PIEGES A PHEROMONES POUR LES TORDEUSES DE LA GRAPPE

Depuis plusieurs années des pièges, dont l'attractif est constitué par une phéromone qui attire les mâles, ont été mis au point pour différentes espèces de papillons. La Station d'Avertissements utilise évidemment ce type de pièges pour déterminer les périodes de vol de différents insectes : carpocapse des pommes et des poires, noctuelles des cultures légumières, teigne du poireau, pyrale du maïs et, en particulier eudémis et cochylis.

Or, si ces pièges permettent de déterminer, d'une part l'absence ou la présence du parasite, et d'autre prt les périodes de vol, ce qui présente un intérêt déjà considérable, ils ne suffisent pas pour préciser ni le risque d'attaque, ni la date où l'intervention doit être exécutée.

Pour la cochylis et l'eudémis notamment, ces pièges sont très attractifs. Or, l'expérience a montré, que des captures très nombreuses, pouvant atteindre plus d'une centaine de papillons par jour, n'entrainaient pas obligatoirement une attaque justifiant une intervention.

Les viticulteurs qui sont en possession de tels pièges, ne doivent donc pas se laisser impréssionner par des captures abondantes et en déduire qu'un traitement est indispensable. En effet d'autres éléments doivent être encore recherchés pour décider à bon escient de l'utilité et de la date d'une intervention. Par contre, si les captures sont nulles ou peu nombreuses, on peut en conclure qu'aucun traitement ne se justifie.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Les éléments du bulletin du 5 Juillet se trouvent confirmés. Il est donc inutile d'intervenir dans les cultures du département de Maine-et-Loire et dans les zones non littorales de la Vendée.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE" :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 11 JUILLET 1979